

## APPORT EN FONDS PROPRES

### QUEL EST SON OBJECTIF ?

Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique.

Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association, à l'exception de tout frais de fonctionnement et / ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

### QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Toute association s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale qui crée ou pérennise des emplois par le développement d'activités à caractère économique, notamment :

- Structure d'insertion par l'activité économique,
- Entreprise de travail adapté,
- Association de services à la personne,
- Association intervenant dans un secteur d'utilité sociale : culture, environnement, formation pour personnes peu qualifiées etc... développant des activités à caractère économique.

### QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès de Franche Comté Active ;
- **Expertise et accompagnement financier** par Franche Comté Active;
- **Décision** par un comité des engagements de Franche Comté Active;
- **Mise en place du financement et du suivi** de l'association bénéficiaire.

### QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

**Montant**  
entre 5 000 € et 30 000 € avec droit de reprise

**Durée**  
entre 2 et 5 ans

L'apport est restitué :

- soit en une fois, au terme de la durée du contrat.
- soit en plusieurs annuités, au terme d'un différé d'amortissement de 1 an minimum.

### Taux de rémunération

Le contrat d'apport associatif n'est assorti d'aucun intérêt.

### Financements complémentaires

L'intervention du contrat d'apport associatif doit favoriser la mobilisation d'autres financements.

L'association bénéficiaire doit mobiliser conjointement dans son plan de financement d'autres nouveaux apports de fonds propres, quasi fonds propres ou un financement bancaire.

### VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION



**FRANCHE-COMTE ACTIVE**  
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

21C Rue Alain Savary  
Tél : 03.81.25.07.60  
Fax : 03.81.25.07.64  
E-Mail : contact@franchecomteactive.org

### Partenaires



Le Doubs  
CONSEIL GÉNÉRAL  
www.doubs.fr

